

inconstitutionnelle par les tribunaux, mais quand ce genre de mesure a pour effet de ne pourvoir qu'aux institutions d'enseignement supérieur de neuf provinces et qu'elle est établie d'une telle façon que cette aide ne peut pas aller aux institutions d'une autre province, nous disons alors que ce n'est pas la façon de traiter la constitution canadienne. Ce n'est pas la façon de permettre à la constitution du Canada de fonctionner aussi efficacement qu'elle le devrait, et comme les gens de bonne volonté de toutes les régions du pays voudraient la voir fonctionner.

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il de lui poser une autre question?

L'hon. M. Fleming: Volontiers.

M. l'Orateur: Je dois signaler à la Chambre que le temps de parole du ministre est écoulé.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre dit qu'il est disposé à répondre.

M. l'Orateur: Seulement si la Chambre y consent à l'unanimité.

Des voix: Non, non.

L'hon. M. Pickersgill: Je pose la question de privilège.

Des voix: Asseyez-vous!

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Pickersgill: Je pose la question de privilège.

Des voix: Asseyez-vous!

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickerskill) a posé la question de privilège.

L'hon. M. Pickersgill: Voici pourquoi je pose la question de privilège: je n'ai pas voulu interrompre le ministre pendant son discours, mais il a complètement dénaturé l'attitude que j'ai prise, que j'ai toujours prise...

Des voix: Asseyez-vous!

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député a le droit, s'il estime que ses vues ou ses déclarations ont été dénaturées par un orateur, de le signaler et de s'expliquer brièvement.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre a dit,—je ne suis pas absolument sûr de pouvoir citer textuellement ses paroles et je consens volontiers qu'il rectifie si je ne lui donne pas justice,—que j'ai traité comme rien l'augmentation des paiements de péréquation. C'est inexact. J'ai accueilli la mesure avec joie chaque fois qu'elle a été présentée et j'en ai toujours attribué le mérite au gouvernement actuel.

L'hon. M. Fleming: Je pose la question de privilège. L'honorable député a eu la générosité, la grâce et la condescendance d'approuver la décision du gouvernement lorsqu'il a octroyé les subventions de redressement aux provinces de l'Atlantique; toutefois il a toujours ridiculisé et minimisé l'augmentation que le gouvernement actuel a apportée à la part provinciale du produit de l'impôt sur le revenu des particuliers. C'est pour cette raison que, ce soir au cours de mes observations, j'ai cité ces chiffres très considérables. Ce qui lui paraît une légère modification apportée à la formule St-Laurent a valu depuis trois ans la somme d'environ 190 millions de dollars aux provinces.

L'hon. M. Pickersgill: Les faits sont là et ils parlent par eux-mêmes.

(La motion de l'honorable M. Fleming, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	Cooper
Aitken (M ^{11e})	Crestohl
Allard	Danforth
Allmark	Denis
Anderson	Deschatelets
Argue	Dorion
Asselin	Doucett
Badanai	Drouin
Balcer	Drysdale
Baldwin	Dubois
Barrington	Dumas
Baskin	English
Batten	Eudes
Beech	Fairclough (M ^{mme})
Bell (Carleton)	Fairfield
Bell (Saint-Jean-Albert)	Fane
Belzile	Fisher
Benidickson	Fleming (Eglinton)
Bigg	Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Bissonnette	Forbes
Boulanger	Forgie
Bourbonnais	Fraser
Bourdages	Fulton
Bourget	Graffey
Bourque	Granger
Brooks	Green
Broome	Grills
Browne (Saint-Jean-Ouest)	Gundlock
Browne (Vancouver-Kingsway)	Habel
Bruchési	Halpenny
Brunsdon	Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Campbell	Hamilton (York-Ouest)
(Lambton-Kent)	Hanbidge
Cardin	Harkness
Caron	Henderson
Casselman (M ^{mme})	Hicks
Cathers	Hodgson
Chambers	Horner (Acadia)
Charlton	Howe
Chevrier	Johnson
Chown	Jones
Churchill	Jorgenson
Clancy	Kennedy
Comtois	Kindt
	Knowles